

Conditions de garantie pour JustLaser JM4.2 & 6.4

Version du 26.04.2023

1	Début et durée de la garantie	2
2	Conditions d'application de la garantie	2
3	Contenu et étendue de la garantie	3
4	Exclusion de la garantie	4
5	Autres	4

Conditions de garantie

La société JustLaser GmbH ("JustLaser") accorde à l'acheteur d'une des machines mentionnées à la page 1, en dérogation aux droits de garantie prévus par la loi et les conditions générales de vente de JustLaser, un droit conforme aux dispositions de garantie suivantes.

1 Début et durée de la garantie

1.1 La garantie prend effet à la date d'émission de la facture par JustLaser pour la machine couverte par la garantie. Les livraisons de remplacement ou les réparations effectuées dans le cadre de cette garantie ne prolongent pas la période de garantie initiale et ne donnent pas lieu à une nouvelle période de garantie. Le délai de garantie pour les pièces de rechange prend fin avec le délai de garantie pour l'ensemble de la machine.

1.2 La garantie est accordée pour la période suivante :

24 mois :	Source laser
3 mois :	les optiques (lentilles, miroirs) si les travaux de nettoyage nécessaires sont effectués conformément au mode d'emploi
24 mois :	Boîtier et tous les autres composants

2 Conditions pour une prestation de garantie

Pour que l'obligation de garantie de JustLaser soit valablement établie et maintenue pendant la durée mentionnée au point 1, les conditions suivantes doivent être remplies :

- 2.1 La machine a été achetée par l'acheteur directement auprès de JustLaser ou d'un partenaire agréé par JustLaser (p. ex. société de leasing en cas de leasing financier de la machine).
- 2.2 La mise en service et la formation de l'acheteur ou d'une ou plusieurs personnes désignées par lui ("opérateur") doivent avoir été effectuées, preuve à l'appui, par un collaborateur de JustLaser ou une personne autorisée par JustLaser.
- 2.3 L'acheteur ou les opérateurs utilisent les machines dans l'environnement défini dans la notice d'utilisation (par ex. température ambiante, protection électrique, etc.) et de la manière définie dans la notice d'utilisation et la formation ("utilisation conforme"). Les informations contenues dans la notice d'utilisation

Conditions de garantie

doivent être remplies avant l'installation et pendant l'utilisation de la machine.

- 2.4 Les instructions du mode d'emploi, en particulier celles concernant la sécurité du laser, doivent être suivies à la lettre. Les travaux de maintenance et de nettoyage mentionnés dans le mode d'emploi ou la formation (en particulier sur les composants optiques tels que les miroirs et les lentilles) doivent avoir été effectués par des professionnels.
- 2.5 La machine est utilisée avec une installation d'aspiration livrée par JustLaser. En cas d'utilisation d'une autre installation d'aspiration, les exigences minimales prescrites à cet effet dans le mode d'emploi doivent être remplies.
- 2.6 Le défaut a été signalé immédiatement, de manière détaillée et par écrit, directement à JustLaser ou à un partenaire agréé par JustLaser.

3 Contenu et étendue de la garantie

- 3.1 Remplacement : Les défauts apparaissant pendant la période de garantie seront réparés par JustLaser par le remplacement des pièces concernées. Les pièces remplacées deviennent la propriété de JustLaser. Les frais de transport des pièces de rechange (fret normal jusqu'à l'acheteur) sont à la charge de JustLaser.
- 3.2 Montage : Le composant concerné sera remplacé par la pièce de rechange par JustLaser à ses propres frais, si le montage et le démontage de la pièce de rechange n'est pas possible ou raisonnable¹ pour l'acheteur. Si l'acheteur insiste pour que JustLaser procède au montage ou au démontage de la pièce de rechange, bien que cette activité puisse être raisonnablement exigée de lui, il supportera les frais qui en découlent (temps de montage, frais de déplacement, etc.).
- 3.3 Les écarts minimes par rapport à la qualité théorique, qui sont insignifiants pour la valeur et l'aptitude à l'emploi de la machine, ne sont pas couverts par la garantie.

¹ Le montage ou le démontage de la pièce de rechange est considéré comme raisonnable lorsqu'il ne nécessite pas de connaissances ou de compétences techniques particulières et qu'une habileté manuelle moyenne suffit pour réaliser cette activité.

Conditions de garantie

3.4 Pas d'autres prétentions : Sauf disposition légale impérative contraire, le client n'a pas de prétentions allant au-delà des points 3.1 et 3.2. En particulier, JustLaser n'assume pas non plus de responsabilité pour les dommages directs ou indirects, immédiats ou non, en particulier pour le manque à gagner, ou pour les prétentions que des tiers pourraient faire valoir à l'encontre de l'acheteur et qui résulteraient d'un défaut, de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la machine.

4 Exclusion de la garantie

Nous attirons expressément l'attention sur le fait que les indications figurant dans le mode d'emploi (y compris les instructions d'entretien) doivent être scrupuleusement respectées comme condition préalable à la mise en œuvre de la garantie. Les droits à la garantie sont exclus sans prétention à l'exhaustivité, notamment dans les cas suivants :

- 4.1 mise en service et installation non conformes.
- 4.2 utilisation ou sollicitation inappropriée ; maintenance insuffisante ou incorrecte ; utilisation d'accessoires ou de matériel d'exploitation inappropriés
- 4.3 Utilisation non conforme de la machine.
- 4.4 les influences extérieures, par exemple les dommages dus au transport, les surtensions, la détérioration de la surface, les dommages dus aux intempéries ou à d'autres phénomènes naturels.
- 4.5 les réparations ou interventions effectuées par des tiers non autorisés ainsi que l'utilisation de pièces de rechange qui ne sont pas d'origine JustLaser.

5 Autres

5.1 Ces conditions de garantie s'appliquent aux machines utilisées en Autriche ou en Allemagne. Pour les machines utilisées dans un autre pays de l'UE, les éventuelles conditions de garantie de ce pays s'appliquent. Si les machines sont utilisées en dehors de l'UE, la garantie est annulée.

Conditions de garantie

- 5.2 Le tribunal compétent pour toutes les réclamations en rapport avec les présentes dispositions de garantie est le tribunal matériellement compétent au siège de JustLaser ; seul le droit autrichien est considéré comme convenu.
- 5.3 Si, pour quelque raison que ce soit, certaines dispositions des présentes conditions de garantie sont ou deviennent juridiquement invalides, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.
- 5.4 Les conditions générales de vente de JustLaser, disponibles sur www.justlaser.com/agb, s'appliquent.